

Quimper le, 20 JUIL. 2009

DESTINATAIRES :

Les membres de la commission locale d'information de l'installation nucléaire de base n°162 des monts d'Arrée.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de démantèlement de niveau 3 de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée, l'exploitant du site a déposé un dossier de demande de recevabilité auprès du ministère de l'écologie. Ce dossier a été jugé recevable le 2 juin dernier.

Le Préfet du Finistère m'a saisi, en tant que Président de la commission locale d'information (CLI), pour connaître l'avis de la commission sur ce dossier. Comme il s'y était engagé, celui-ci m'a communiqué l'ensemble des pièces du dossier en amont de l'enquête publique.

Vous trouverez donc ci-joint un CD-Rom contenant le dossier de consultation. Ces documents vous permettront de prendre connaissance des détails du projet de démantèlement afin de préparer nos travaux.

Le groupe de travail "études et expertises" de la CLI a proposé d'avoir recours à un consultant extérieur pour l'analyse du dossier. En début de mois, j'ai donc procédé à une consultation de laboratoires et bureaux d'études. Dans le courant du mois d'août, le groupe de travail étudiera les propositions reçues. Il sélectionnera le prestataire retenu pour la fin du mois d'août afin que celui-ci puisse commencer au plus vite l'étude du dossier.

Le Préfet m'a informé que **l'enquête publique débuterait le 5 octobre** pour une durée de 1 mois. En conséquence, je vous propose d'organiser les travaux de la CLI de la manière suivante :

- une première **réunion de la CLI se tiendra le 10 septembre prochain à 17h00 au Conseil général**, afin de présenter précisément le calendrier et les modalités d'organisation de la consultation et de l'enquête publique. A cette occasion un point sur l'actualité du dossier pourra également avoir lieu. Je vous rappelle également que la CLI devra désigner les membres du bureau.
- une seconde réunion de la CLI aura lieu **le 12 octobre à 17h00 au Conseil général** afin que le consultant nous expose son analyse et que nous puissions ensuite débattre du dossier.
- enfin, une troisième réunion de la commission pourra se tenir **le 13 novembre à 17h00 au Conseil général**. Elle aura pour objet de valider l'avis définitif de la CLI.

Afin de permettre la meilleure information possible, un exemplaire "papier" du dossier sera également mis à la disposition des membres de la CLI qui le demanderont, au centre de documentation sur l'environnement du Conseil général (2 rue Théodore Le Hars à Quimper, tel : 02 98 76 26 61) aux heures ouvrables. Je vous précise cependant que cet exemplaire du dossier ne sera remis qu'aux seuls membres de la CLI et uniquement dans le cadre de la consultation.

Ni la commission locale d'information, ni le Conseil général ne sont organisateurs de l'enquête publique. **Ce sont les services de la Préfecture qui détermineront les lieux d'enquête et les modalités d'accès du dossier au public.** Le dossier ne sera donc pas mis à disposition du public dans les locaux du Conseil général.

Au sein des services du Conseil général, Monsieur Emmanuel QUERE, chef du service "énergie, déchets, information environnementale" se tient à votre disposition pour toute précision sur ce dossier au 02 98 76 26 61 ou par courrier électronique à l'adresse : emmanuel.quere@cg29.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.


Pierre MAILLE